



Ville de
Saint-Tropez

Demande d'autorisation de prises de vues photographiques 2015



Ville de
Saint-Tropez

Informations générales

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISES DE VUES 2015

● RAPPEL LEGISLATION

Rappel des textes et compétences en vertu desquels les autorisations de prises de vues sont délivrées :

- ▶ Code Général des Collectivités Territoriales
- ▶ Code des Communes
- ▶ Code de la Route
- ▶ Code de la Voirie Routière

Les prises de vues **en agglomération** (à l'intérieur des panneaux routiers indiquant le nom de la ville) dépendent de l'autorité du Maire. **Hors agglomération**, l'autorisation municipale est nécessaire mais doit être complétée par l'autorisation de l'administration responsable du domaine public spécifique sur lequel ont lieu les prises de vues : Conseil général pour les routes départementales, Préfecture et DDE pour les routes nationales, administrations des Parcs ou des Domaines pour les territoires naturels, Conservatoire du Littoral, préfecture pour le survol de la ville, etc.

● DOSSIER DE DEMANDE DE PRISES DE VUES

COMPOSITION DU DOSSIER

Votre dossier en retour devra obligatoirement comprendre :

- 1- Les 2 fiches ci-jointes (Société de production et Renseignements techniques)
- 2- Les 3 documents suivants : attestation d'assurance Responsabilité Civile + RIB + N° Siret

ATTENTION : Sans RIB (relevé d'identité bancaire), votre demande ne sera pas prise en compte.

DELAIS D'INSTRUCTION DES DEMANDES

Le délai d'instruction des demandes de prises de vues commence à partir de la date de réception du dossier complet. Tout dossier ne comportant pas les pièces et renseignements cités ci-dessus sera retourné au demandeur.

- Un délai d'instruction de **8 jours** minimum est incompressible pour les prises de vues légères, **toute demande hors délai ne pourra être prise en compte et traitée.**
- Pour les prises de vues importantes, un délai d'instruction plus grand sera nécessaire. Nous vous invitons dans ce cas, à prendre rapidement contact avec le service communication afin d'organiser une rencontre en mairie.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Votre dossier est à retourner au **service communication de la ville de Saint-Tropez** :

Ville de Saint-Tropez
Service communication
2, place de l'Hôtel de Ville
83990 Saint-Tropez

Laurence Pellegrino
Tél. 04 94 55 90 56 - Fax : 04 94 55 90 46
Email : communication@ville-sainttropez.fr
site-web : www.saint-tropez.fr

● UNE AIDE IMPORTANTE DANS VOS DÉMARCHES

La Commission du Film du Var, membre du réseau national, européen et international des Commissions du Film, a pour mission de faciliter le travail des producteurs et de leur équipe.

Ses services sont gratuits : informations sur les sites de tournage et pré-repérages, promotion des ressources locales de production, assistance pour l'obtention des autorisations de prises de vues, conseils logistiques avant et pendant les prises.

Commission du Var sur Saint-Tropez : Michel Brussol
Tél + 33 (0) 4 94 54 81 88 - Portable + 33 (0) 6 07 30 25 24
email : michel.brussol@wanadoo.fr
site web : www.filmvar.com

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISES DE VUES 2015

TARIFS DES PRISES DE VUES

Il est rappelé au demandeur que l'ensemble de ces procédures sont redevables d'un forfait journalier correspondant aux droits de voirie dont les tarifs figurent ci-dessous :

Demande	Tarif
Autorisation de prises de vues photographiques de jour (caméra à l'épaule / trépied léger)	102,90 € par journée
Autorisation de prises de vues photographiques de nuit	205,85 € par nuit
Stationnement sur le domaine public : - Obstruction partielle de la voie publique - Obstruction totale de la voie publique	32,00 € par ½ journée 53,45 € par ½ journée
Forfait branchement électrique par emplacement	53,60 € par jour

La ½ journée = 8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00 / Heures légales de nuit = 21h00 à 6h00

IMPORTANT À NOTER

Ville touristique :

- ▶ La ville de Saint-Tropez est une zone très touristique. Attention aux périodes de l'année les plus fréquentées telles que Pâques, juillet et août. Il est très difficile de circuler pour les voitures comme pour les piétons.
- ▶ Fréquentation importante les jours de marchés sur la place des Lices : tous les mardis et samedis matins.
- ▶ Nous vous invitons à contacter le service communication concernant le planning des manifestations de l'année, afin de ne pas être gêné dans vos dates de prises de vues.

À respecter :

- ▶ La ville vous remercie de travailler avec civisme, dans le respect des habitants et des lieux.
- ▶ Lors de vos prises de vues, vous devez conserver avec vous votre autorisation accordée par la ville.

ATTENTION

UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE DE SAINT-TROPEZ

Saint-Tropez est une marque déposée

En effet, la Ville a déposé les noms de « Saint-Tropez » et « Saint-Trop' ».

Ainsi, Saint-Tropez étant une marque protégée, il est juridiquement impossible d'utiliser ces noms sans autorisation. La commercialisation de tout vêtement ou objet quel qu'il soit portant le nom de Saint-Tropez, (titre de film, un clip, une chanson, etc...) de même que toute autre utilisation non définie dans la présente autorisation, devra faire l'objet d'une demande en bonne et due forme auprès de la Commune et pourra le cas échéant faire l'objet d'un contrat distinct.

Mention de la ville

Notez que toute mention du nom de la ville doit figurer en entier de la façon suivante :
Ville de Saint-Tropez (et non St-Tropez).



Ville de
Saint-Tropez

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISES DE VUES 2015

Visa mairie :

Virginie Couturier-Yanikian
Responsable du service communication

Sylvie SIRI
Adjointe déléguée au maire

Autorisation
accordée

Autorisation
refusée

Autorisation
presse

1

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

- Nom :
- Adresse :
- code postal :
- ville :
- pays :
- (pour facturation des droits de voirie)
- Téléphone :
- Email :
- N° SIRET (ou K bis) :

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION

- Nom du régisseur général:
- Tél. Email :
- Nom du contact in situ :
- Tél. Email :

CLIENT / MARQUE

- Client / marque :
- Préciser le nom du support de publication :
- (magazine de mode, magazine féminin, publicité, journal, catalogue, site internet, etc)

ÉQUIPE

- Nombre total de personnes:



Ville de
Saint-Tropez

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISES DE VUES 2015

2

OBJET DE LA DEMANDE

CLIENT / MARQUE

Client / marque :

Nom du support / de publication :

- Prises de vues photographiques : ☐ oui
- Prises de vues photographiques + Tournage de film ou vidéo :
☐ photos + film ☐ photos + vidéo

DATES SOUHAITÉES DES PRISES DE VUES

- Dates prévues :
- Autres dates, en cas d'intempéries ou autres problèmes :
- Horaires de prises de vue :

LIEUX ET SITES CHOISIS

Nom des sites choisis (*quartiers / lieux/ places / bâtiments/ port/ utilisation d'un bateau, sites ou bâtiments privés*) :

.....
.....
.....
.....
.....

MODES DE PRISES DE VUES

- Depuis le bord de la rue sans aucune gêne de la circulation : ☐ oui ☐ non
- En travelling sur véhicule sous circulation : ☐ oui ☐ non
- Importance de l'empiètement sur la chaussée (en mètres) :
- Interruption momentanée de la circulation : ☐ oui ☐ non
(*en aucun cas ces interruptions ne pourront excéder 5 mm maximum et devront être espacées d'au moins 10 mm*)
- Temps de préparation du site avant prises de vues :
- Temps de désinstallation après prises de vues :

MATÉRIEL

- Nombre total de véhicules techniques :
- Besoin de stationnement de véhicule technique sur site : ☐ oui ☐ non
(*attention, veuillez respecter les stationnement autorisés et payants en saison*)
- Description du matériel utilisé :
-

SERVICE :

CREATION FICHE CREANCIER

OU

MODIFICATION FICHE CREANCIER

Mr ☐ Mme ☐ SA ☐ SARL ☐ SAS ☐ SNC ☐ ASSOCIATION ☐ EURL ☐

Nom Prénom ou Raison sociale :

Enseigne :

Numéro siret :

Code APE :

Adresse complète :

.....

.....

.....

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

JOINDRE IMPERATIVEMENT le KBIS et le CODE APE



Ville de
Saint-Tropez

Photography permit application form 2015



Ville de
Saint-Tropez

PHOTOGRAPHY PERMIT APPLICATION FORM 2015

General information

● LEGISLATION MEMO

REMINDER OF THE TEXTS AND COMPETENT AUTHORITIES FOR THE DELIVERY OF THE SHOOTING PERMITS :

- ▶ General Code for Territorial Communities
- ▶ Code of the Town (by-law n° 106, April the 13th 2001)
- ▶ Highway Code
- ▶ General Highway Code (in and out of Town)

Shooting inside the Town (within the boundaries of the Town set by the signposts bearing the name of the Town), are under the authority of the Mayor. Beyond those limits, a Town Council's permit is required as well as an authorisation from the relevant road authorities concerned: «Conseil General» (General Council for the Region), the «DDE» for local roads The «Prefecture» and «DDE» for National roads. The «Administration des Parcs et des Domaines» for natural spaces, or the «Conservatoire du Littoral», «Préfecture» for aerial photos etc...

● SHOOTING / PHOTOGRAPHY PERMIT APPLICATION FORM

COMPOSITION OF THE APPLICATION FILE

Your file must include:

1. The 2 forms herewith (Production company and Technical details)
2. The following documents: liability insurance certificate + bank account details + company registration number

IMPORTANT: Your request will be refused if bank account details are missing.

TIME PERIOD FOR REQUEST EXAMINATION

The period of examination starts as soon as we receive the complete file. Any incomplete file will be returned to sender.

- The light shots require a minimum period of instruction of **8 days** which cannot be reduced, **any request after the deadline cannot be taken into account nor handled.**
- Concerning bigger shots, an extension period is necessary. Please contact the Communication Department as soon as possible in order to organize a meeting at the town hall.

FILE SUBMISSION

Request form must be sent to the Communication Department of the city of Saint-Tropez:

Ville de Saint-Tropez
Service communication
2, place de l'Hôtel de Ville
83990 Saint-Tropez

Laurence Pellegrino
Tel : 00 33 (0)494 55 90 56 Fax : 00 33 (0)494 55 90 46
Email : communication@ville-sainttropez.fr
Website : www.saint-tropez.fr

● USEFUL ASSISTANCE FOR YOUR PROCEDURES

The «Commission du Film du Var», part of the international network of film commissions, provides assistance for producers and their team.

This assistance, which is free of charge, includes providing information on shooting locations, local features of interest, assistance in obtaining shooting permission, logistical advice before and after shooting.

Commission du Var in Saint-Tropez : Michel Brussol
Tel : 00 33 (0) 494 54 81 88
Cell 00 33 (0) 6 07 30 25 24
Email : michel.brussol@wanadoo.fr
Website: www.filmvar.com



Ville de
Saint-Tropez

PHOTOGRAPHY PERMIT APPLICATION FORM 2015

General information

● RATES FOR PHOTOGRAPHY PERMIT

Rates for picture shooting are as follows:

Request	Rate
Permission for day time shooting (Camera on shoulder/light tripod)	102,90 € per day
Permission for night time shooting	205,85 € per night
Parking on the public highway: Partial obstruction of the public highway Total obstruction of the public highway	32,00 € per half day 53,45 € per half day
Electric connection package per location	53,60 € per day

Half day: 8 am to midday or 2 pm to 6 pm / legal night hours: 9 pm to 6 am

● IMPORTANT NOTES

TOURISTIC TOWN:

- ▶ Saint-Tropez is a very touristic area. Beware of peak periods such as Easter, July and August. It is very difficult to get around by car or by foot.
- ▶ The market area (Place des Lices) is very crowded on market days (Tuesday and Saturday morning).
- ▶ We suggest you to ask for the events planning to the Communication Department in order to avoid any shooting disruption.

RESPECT THE GUIDELINES:

- ▶ The town hall thanks you in advance for working in a civic way, respecting the area and its residents.
- ▶ During the shooting, make sure you have your permit with you at any time.

ATTENTION

USE OF SAINT-TROPEZ'S NAME AND ITS IMAGE

Saint-Tropez is a registered trademark

Town authorities have registered the names "Saint-Tropez" and "Saint-Trop".

Therefore it is strictly forbidden to use these names without permission. Trading of all clothing or any items whichever it is, carrying the name Saint-Tropez (film title, clip, song etc...) as well as any usage not stated in the present permit must be subjected to a demand in due form to the town hall and a separate contract might be drafted accordingly.

Mentioning the town's name

Please note that the town's name must be entirely mentioned as follows :

Ville de Saint-Tropez (and not St-Tropez)



Ville de
Saint-Tropez

PHOTOGRAPHY PERMIT APPLICATION FORM 2015

Town hall visa :

Virginie Couturier-Yanikian
Communication department
manager

Sylvie SIRI
Town councilor

Permission
granted

Permission
refused

Press
authorisation

1

PRODUCTION COMPANY

PRODUCTION COMPANY

- Name :
- Address :
.....
post code :
town :
country :
(for invoicing street rights)
- Telephone :
- Email :
- Company code :

PRODUCTION MANAGER

- Location manager :
Tel. Email :
- Contact on site :
Tel. Email :

CLIENT / BRAND

Client / brand :
State publication support: :
.....
(fashion magazine, woman's magazine, publicity, newspaper, catalogue, website etc.)

CREW

- Total number of people :



Ville de
Saint-Tropez

PHOTOGRAPHY PERMIT APPLICATION FORM 2015

2

PURPOSE OF THE REQUEST

CLIENT / BRAND

Client / marque :
Support / publication name :

- Photo shoot only : ☐ yes
- Photo shoot + film or video shoot : ☐ photos + film ☐ photos + vidéo

REQUESTED SHOOTING DATES

- Planned dates :
- Other dates, in case of bad weather or other problems :
- Shooting times :

DECORS SCOUTED

Name of chosen sites (*districts, places, buildings, port, use of boat, private sites or buildings*):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SHOOTING METHODS

- From road side without any obstruction to traffic : ☐ yes ☐ no
 - Travelling on vehicle in traffic : ☐ yes ☐ no
 - Space taken up on street (in meters) :
 - Temporary interruption of traffic : ☐ yes ☐ no
- (these interruptions must never exceed 5 mins and must be at least 10 mins apart)
- Site preparation time before shooting :
 - Packing up time after shooting :

EQUIPMENT

- Total number of technical vehicles :
 - Need for technical vehicle parking on site : ☐ yes ☐ no
- (please use authorized and paying car park lots during the season)
- Description of equipment to be used :
-

SERVICE :

CREATION FICHE CREANCIER

OU

MODIFICATION FICHE CREANCIER

Mr ☐ Mme ☐ SA ☐ SARL ☐ SAS ☐ SNC ☐ ASSOCIATION ☐ EURL ☐

Nom Prénom ou Raison sociale :

Enseigne :

Numéro siret :

Code APE :

Adresse complète :

.....

.....

.....

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

JOINDRE IMPERATIVEMENT le KBIS et le CODE APE